

Installations classées pour la protection de l'environnement
(Code de l'environnement Livre I - Titre 2 et Titre 8 et Livre V)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale relative à l'extension d'une unité de fabrication de résines à
Tournus**

PETITIONNAIRE: Société The Valspar (France) Corporation SAS – (groupe Sherwin Williams) - site Valspar Packaging, dont le siège social est situé 14 rue Chanay – 71700 TOURNUS

OBJET DE LA DEMANDE :

Extension de l'unité de fabrication de résines destinées aux revêtements intérieurs des emballages alimentaires sur la commune de TOURNUS

Rubriques n° 3410-h (fabrication en quantité industrielle par transformation chimique ou biologique de produits chimiques organiques, tels que matières plastiques -polymères, fibres synthétiques, fibres à base de cellulose) et 4130-2.a (toxicité aiguë catégorie 3/inhalation) de la nomenclature des installations classées. L'ensemble des caractéristiques de l'établissement projeté figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé en mairies de Tournus, Lacrost, Préty, Le Villars, Plottes, Ozenay, Boyer, Vers et Mancey. Ce dossier, auquel est joint, les avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, de l'unité départementale de Saône-et-Loire de l'Agence Régionale de Santé, de la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire, du service départemental d'incendie et de secours, de l'unité territoriale de l'institut national de l'origine et de la qualité, du service eau, hydroélectricité, nature de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement d'Auvergne Rhône Alpes, comprend une étude d'impact, une étude de dangers, une note de présentation non technique. L'autorité environnementale n'a pas rendu d'avis.

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de Mme Catherine DE OLIVEIRA, directrice du site (mail : catherine.deoliveira@valspar europe.com, tél : 03 85 27 18 35)

DUREE DE L'ENQUETE :

du lundi 8 novembre 2021 à 9 h au vendredi 10 décembre 2021 à 17 h inclus, soit pendant 33 jours.

LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS :

Dans les communes de Tournus, Lacrost, Préty, Le Villars, Plottes, Ozenay, Boyer, Vers, Mancey et dans les communautés de communes Mâconnais-Tournugeois et Entre Saône et Grosne. (Le rayon d'affichage est de 3 km) et sur le lieu d'implantation du projet.

L'avis d'enquête, l'avis des services ainsi que le dossier sont publiés sur le site internet de la préfecture : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/licpe-dont-carrieres>

DEPOT DU DOSSIER (papier et version numérique)

- Version papier

Mairie de Tournus, siège de l'enquête, et mairies de Lacrost, Préty, Le Villars, Plottes, Ozenay, Boyer, Vers, Mancey et dans les communautés de communes Mâconnais-Tournugeois et Entre Saône et Grosne, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, **dans le respect des consignes sanitaires** :

- **Tournus** : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- **Lacrost** : lundi de 14 h à 18 h, mardi de 14 h à 16 h, mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, jeudi de 14 h à 16 h
- **Préty** : lundi de 14 h à 18 h 30, jeudi de 8 h 30 à 12 h
- **Le Villars** : lundi de 16 h à 18 h, jeudi de 10 h à 12 h et vendredi de 16 h à 18 h
- **Plottes** : lundi de 16 h à 19 h, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h
- **Ozenay** : mardi et mercredi de 9 h à 11 h 45 et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- **Boyer** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- **Vers** : lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h
- **Mancey** : mardi de 14 h à 18 h et vendredi de 9 h à 12 h
- **Communauté de communes Mâconnais-Tournugeois** : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
- **Communauté de communes Entre Saône et Grosne** : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Tournus ou par voie électronique (pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr) avant la fin de l'enquête, soit le vendredi 10 décembre 2021 à 17 h.

- Version numérique

Préfecture de Saône et Loire – bureau de la réglementation et des élections - Bat B - 217 rue de Strasbourg à MACON, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 15.

COMMISSAIRE ENQUETEUR chargé du déroulement de l'enquête : M. Marc LESCOUET

Durant l'enquête publique, il se tiendra à disposition du public en mairie de Tournus pour recevoir les éventuelles observations orales ou écrites :

- lundi 8 novembre 2021 : de 9h à 12h
- mercredi 17 novembre 2021 : de 9 h à 12 h
- vendredi 26 novembre 2021 : de 14 h à 17 h
- vendredi 3 décembre 2021 : de 9 h à 12 h
- vendredi 10 décembre 2021 : de 14 h à 17 h.

Les déplacements pour la consultation du dossier et lors des permanences se feront dans le strict respect des consignes sanitaires mises en place.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairies de Tournus, Lacrost, Préty, Le Villars, Plottes, Ozenay, Boyer, Vers, Mancey, aux sièges des communautés de communes Mâconnais-Tournugeois et Entre Saône et Grosne et en préfecture, bureau de la réglementation et des élections, aux heures normales d'ouverture des bureaux. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.